

**MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES**  
**DU DIPLOME D'UNIVERSITE ÉTUDES TECHNOLOGIQUES INTERNATIONALES**  
**2022-2023**

Il s'agit d'un diplôme validant les études des étudiants inscrits à IUT Nice Côte d'Azur (UCA) accomplissant une année d'études dans un établissement partenaire en Europe et hors Europe.

Certains de ces échanges ont lieu dans le cadre du programme ERASMUS +.

**Article 1 :**

Le DU ETI est un diplôme d'Université (Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales) qui donne lieu à l'attribution de 60 ECTS.

**Article 2 : Recrutement**

Etudiants titulaires d'un DUT sélectionnés par une commission d'enseignants de l'IUT Nice Côte d'Azur.

**Article 3 : Contrôle des connaissances**

L'étudiant établit un projet de programme d'études à l'étranger en respectant les délais et contraintes fixés par l'Université d'accueil.

Le choix des modules à l'Université d'accueil se fait dans le domaine d'études du DUT qu'il a obtenu à l'IUT Nice Côte d'Azur, en accord avec le responsable pédagogique du département de l'IUT dont il est issu, et le tuteur étranger.

Ce programme fait l'objet d'un contrat (*le Contrat Pédagogique*) entre l'étudiant, l'Université d'accueil et l'IUT Nice Côte d'Azur.

Les étudiants sont soumis au contrôle des connaissances et au règlement de scolarité de l'Université d'accueil.

**Article 4 : Modalités d'obtention du diplôme**

En fin de cycle (deux semestres),

\*l'étudiant remet un mémoire écrit dont le sujet aura été validé par son responsable pédagogique à l'IUT.

\*le tuteur étranger transmet le relevé de notes des modules étudiés dans l'Université d'accueil, et éventuellement un rapport sur l'étudiant (présence, participation aux cours, niveau linguistique).

\*La soutenance du mémoire est faite dans la langue d'enseignement de l'université d'accueil.

Le jury, constitué d'enseignants spécialistes, d'un enseignant de langues, éventuellement d'un enseignant de l'Université d'accueil et du responsable pédagogique du département d'origine, décerne une note sur vingt à l'étudiant au vu premièrement des résultats obtenus dans l'Université d'accueil (notes et appréciations au vu de la grille de conversion des notes défini au plan européen et international), et deuxièmement de la qualité du mémoire et de sa soutenance.

Le diplôme est décerné par le jury sous la présidence du Chef de Département du programme pédagogique concerné ou par son représentant sous deux conditions :

1. Si la moyenne générale de l'étudiant (évaluation des cours en fonction de la grille de conversion sus-évoquée, mémoire et soutenance) est au moins de 10 sur 20.
2. Si l'étudiant a satisfait à l'obtention de 60 ECTS